
ARRETE PORTANT RESTRICTION DE LA CIRCULATION
Rue du Stade / Carrefour rue du stade – rue saint Philbert -rue du Haut Bourg

MONSIEUR LE MAIRE DE SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE,

- Vu** la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
Vu la demande formulée par la société BAUDRY TP, représentée par Monsieur GRY Romuald, ZA de la Roulière 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine, en date du 16/09/2026.

Considérant qu'en raison des travaux sur le réseau EP / EU, il y a lieu d'interdire la circulation au carrefour de la rue du bocage et de la rue de la mairie à Saint-Philbert-de-Bouaine

ARRÊTE:

ARTICLE 1 : Du lundi 28 septembre 2026 au lundi 09 novembre 2026, durée prévisionnelle des travaux, la circulation sera interdite rue du stade conformément aux plan annexé à l'arrêté.

La circulation au niveau du carrefour rue du Stade, rue Saint Philbert et rue du Haut Bourg sera interdite du 28 septembre au 02 octobre 2026. Une déviation doit être mise en place par l'entreprise pour les véhicules légers et une seconde pour les poids lourds.

Des panneaux de signalisation et de déviation devront être mis en place conformément à la réglementation par l'entreprise en charge des travaux afin de garantir la sécurité des véhicules et des piétons.

Le stationnement des véhicules est interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1er, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité de la section réglementée.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services de la Commune de SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ,

Le Chef de Police Municipale Intercommunale,

le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Baudry TP, représentée par Monsieur GRY Romuald,



Hubert CORMERAIS
Maire de Saint Philbert de
Bouaine
24 sept. 2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Philbert de Bouaine.

Saint-Philbert-de-Bouaine rve du Stade (cane-pau rve Saint Philbert / rve Stade)

5th déviation n°2 (V6)



Images ©2026 Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2026 Google 100 m

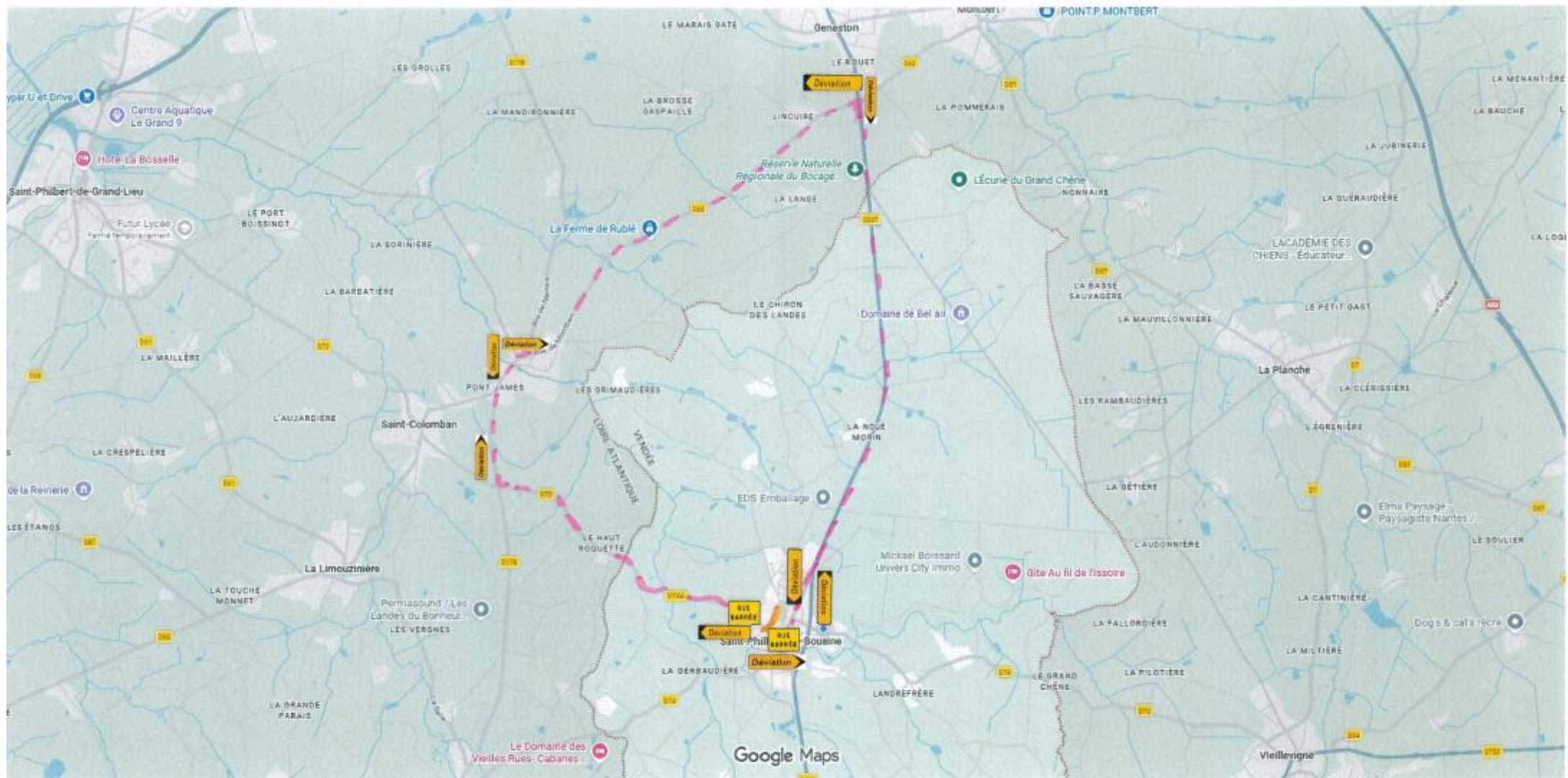
Zone travaux cane-pau rve du Stade / rve de Saint Philbert

Déviation V6

Intervention en S40
(28/09 → 2/10)

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application [lelerecours citoyens accessible à partir du site www.lelerecours.fr](http://lelerecours.citoyens accessible à partir du site www.lelerecours.fr).

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Philbert de Bouaine.



Images ©2026, Données cartographiques ©2026 Google 1 km

Zone Travaux: Avenue des Rues Stades / Ave de St. Philbert
Déviation PL

interruption: S 40 (28/09 à 02/10)
durée 5 jours -

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Philbert de Bouaine.

Google Maps

Saint-Philbert-de-Bouaine

Plan Déviation
Banc

Images ©2026 Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2026 Google 50 m

Zone travaux Rue du Stade

Itinéraire de déviation

intervention de S40 → S45

du 28/05 → 6/06

Route Bance

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Philbert de Bouaine.